



Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale  
du Cercle de Corsier est convoqué  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2024, à 20h00,**  
**salle La Bergère, administration communale, 1805 Jongny**

Comité de direction	M. Cédric Desmet, Municipal à Corsier-sur-Vevey Mme Céline Murisier, Municipale à Jongny M. Laurent Paschoud, Municipal à Corseaux
Chardonne	Mme Caroline Almond, conseillère communale Mme Mélanie Fort, conseillère communale M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner, conseillère communale
Corseaux	M. Thierry Aubert, conseiller communal Mme Corinne Borloz, conseillère communale M. Patrick Forestier, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communal
Corsier-sur-Vevey	Mme Véronique Deparis, conseillère communale M. Tiago Ribeiro, conseiller communal Mme Mireille Roth, conseillère communale Mme Marouska Soltermann, conseillère communale
Jongny	Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale M. Raphaël Ansermot, conseiller communal Mme Sandrine Félix, conseillère communale
Sont également présents	Mme Valérie Boden, Directrice des écoles Mme Latha Heiniger, secrétaire générale Mme Joëlle Berchier, nouvelle secrétaire générale M. Jean-Marie Léchenne, responsable Finances
Présidence	Mme Corinne Borloz
Scrutatrices	Mme Marouska Soltermann Mme Madeleine Skinner
Excusés	<i>M. Gilbert Cavin, Municipal à Chardonne M. Damien Chenevard, conseiller communal, Corsier Mme Estelle Pietrolungo, conseillère communale, Jongny</i>

Mme Borloz, Présidente, ouvre la séance. Elle présente Mme Negro-Chochard, nouvelle secrétaire du bureau CI qui a été assermentée par-devant le bureau le 6 février 2024. Elle lui souhaite la bienvenue.

Il est procédé à l'appel ; 17 présents, le quorum est atteint. Toutes les communes sont valablement représentées.

La Présidente déclare la séance ouverte.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Mme Borloz relit l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
3. Assermentation d'un Conseiller ou d'une Conseillère pour la commune de Corsier
4. Election d'un ou d'une vice-Président-e en remplacement de Mme Isabelle Mougneau, démissionnaire
5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal
6. Communications du Comité de direction par dicastère
7. Préavis N° 01/2024 : Rapport de gestion et ses annexes « Comptes 2023 » et « Rapport de l'auditeur sur les comptes 2023 ; rapport de la COGES
8. Préavis N° 02/2024 : concernant le nouveau règlement du réseau d'accueil de jour de l'ASICC ; rapport de la commission ad hoc
9. Préavis N° 03/2024 : Rémunération de la fonction de présidence et de secrétaire du CI ; rapport de la COGES
10. Communication de la déléguée au Conseil d'Etablissement
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023**

M. Aubert, de Corseaux, demande une correction en page 21 : il s'agit de M. Aubert et non de M. Forestier.

Le procès-verbal est approuvé, après cette correction, à la majorité moins 1 abstention. Remerciements sont transmis à son auteure.

### **3. Assermentation d'un Conseiller ou d'une Conseillère pour la commune de Corsier**

Aucun candidat ne s'est porté volontaire pour remplacer Mme Isabelle Mougneau, démissionnaire. Le Président du Conseil communal de Corsier dispose d'un mois pour nommer un candidat sans quoi M. le Préfet se chargera de le désigner parmi les membres du Législatif corsiéran.

M. Desmet, Municipal, demande si cette démarche est nécessaire au vu de la tenue de la prochaine séance en juin 2024.

Mme la Présidente confirme que ce délai est légal.

### **4. Election d'un ou d'une vice-Président-e en remplacement de Mme Isabelle Mougneau, démissionnaire**

Mme Soltermann, de Corsier, présente la candidature de M. Tiago Ribeiro. Né au Portugal, mais enfant de la Riviera depuis son arrivée en Suisse en 1992 à l'âge de 4 ans, il habite Corsier depuis 2014. Il est enseignant au secondaire, marié et jeune papa de deux enfants, il est Conseiller communal depuis 2016 et fait partie du Conseil intercommunal de l'ASICC depuis la mi-législature passée, siégeant également à la CoGest. Il a été un Président très apprécié du Conseil Communal de Corsier de janvier 2021 à juin 2022.

Mme Soltermann assure qu'il remplira son poste de vice-Président à la perfection et prie l'assemblée de le nommer en tant que tel.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Conformément à l'art. 12 du règlement, il peut être procédé à cette nomination. M. Ribeiro est élu par acclamation.

## 5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente prie chaque membre d'indiquer son nom, prénom et la commune pour laquelle il est élu lors de chaque prise de parole, ceci afin de faciliter le travail de la secrétaire. Le vouvoiement est de rigueur et la parole peut être prise uniquement sur la discussion qui est ouverte. Les interventions diverses sur d'autres sujets sont possibles seulement au dernier point de l'ordre du jour.

Lors des dernières séances du bureau, il a été évoqué, au vu du nombre croissant des points à l'ordre du jour, de se diriger dorénavant sur un procès-verbal décisionnel. Si un membre souhaite que son intervention figure au procès-verbal, il est prié d'en faire la demande auprès de la secrétaire à l'issue de la séance et lui fournir le texte souhaité.

Cette décision ne s'applique pas au point des divers et propositions individuelles.

Aucun membre ne s'oppose à cette manière de faire.

Suite à la dernière séance du CI, Mme la Présidente estime nécessaire de rappeler l'importance de respecter le processus décisionnel au sein de notre Conseil intercommunal, en particulier en ce qui concerne les rapports émis par les commissions. Une fois qu'une commission a transmis son rapport et que celui-ci a été soumis au vote, il est essentiel que tous les membres s'y alignent, sans quoi, il devra déposer un rapport de minorité.

Lors de la prochaine séance du mois de juin 2024, il sera procédé à l'élection des membres de la commission de gestion, du bureau et du-de la Président-e. Les intéressés sont priés de transmettre leur candidature. Il va sans dire que tout le monde est le bienvenu.

## 6. Communications du Comité de direction par dicastère

Mme Murisier, Municipale, transmet deux informations. La première concerne l'arrivée de la nouvelle secrétaire au comité de direction en la personne de Mme Joëlle Berchier, qui a pris ses fonctions il y a une semaine, et qui remplace Mme Latha Heiniger, laquelle est remerciée pour son investissement et son engagement.

La parole est donnée à Mme Heiniger qui adresse ses remerciements.

La seconde information concerne l'arrivée du nouveau responsable des finances, M. Jean-Marie Léchenne, présent ce soir. Il lui est souhaité la bienvenue.

## 7. Préavis N° 01/2024 : Rapport de gestion et ses annexes « Comptes 2023 » et « Rapport de l'auditeur sur les comptes 2023 ; rapport de la COGES

Mme Mireille Roth, rapporteuse, remercie préalablement le codir pour les réponses données et lit les conclusions du rapport de la CoGest, qui préconise d'adopter le préavis sur les comptes 2023.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport et propose de passer en revue le rapport de gestion, puis les comptes, et enfin le préavis.

### Rapport de gestion

Mme Carine Neyroud, de Chardonne, précise au point « pistes d'amélioration » en page 55 que le Conseil communal de Chardonne a approuvé le préavis relatif à la rénovation de la toiture à une voix près ce mardi soir.

M. Desmet, Municipal, ajoute que le problème phonique sera également résolu.

### Comptes

Les comptes sont passés en revue. Le codir a répondu à satisfaction aux quelques questions.

Mme Deparis, de Corsier, s'interroge sur la différence entre les comptes et le budget en page 12, poste 10 Ondine - Accueil extrascolaire, expliquée par Mme Murisier par le fait que le budget est établi sur la base des chiffres de l'année précédente et ajusté de façon estimative.

### Compte rendu de l'administration de l'ASICC du 19.02.2024

Mme Borloz, Présidente, s'étonne que le bureau n'ait pas été informé de la tenue de cette séance, notamment afin que la liste des jetons de présence puisse être mise à jour. Elle relève qu'il s'agit d'une bonne initiative.

M. Ansermot, de Jongny, répond que les participants figurent sur le rapport.

Mme Neyroud, de Chardonne, ajoute que le bureau n'était pas convié aux visites de la CoGest.

Mme Borloz répond qu'elle a été interpellée la semaine précédent ladite séance lorsqu'elle s'est rendue à l'ASICC et qu'elle aurait préféré qu'il y ait eu communication.

Mme Neyroud note qu'il s'agira désormais d'informer le bureau dans de tels cas.

### Rapport de l'auditeur

La parole n'est pas demandée.

### Préavis

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente clos la discussion et relit les conclusions du préavis 01/2024 sur le rapport de gestion et les comptes 2023.

Le préavis est approuvé à l'unanimité. Remerciements sont transmis à la CoGest pour son précieux travail.

## **8. Préavis N° 02/2024 : concernant le nouveau règlement du réseau d'accueil de jour de l'ASICC; rapport de la commission ad hoc**

Mme Borloz, Présidente, demande de bien vouloir corriger la page 1 du rapport de la commission en y intégrant comme membres excusés Mme Almond et M. Jean-Philippe Mouron pour la commune de Chardonne.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc, qui préconise d'adopter le préavis.

Mme Neyroud, de Chardonne, indique qu'aucun représentant de Chardonne n'était présent lors de la séance de la commission ad hoc et demande si cela pose un problème de validité du rapport.

Mme Murisier, Municipale, de répondre que les nouveaux statuts préciseront que les absences de ce type n'enlèvent pas de valeur aux rapports.

Mme Neyroud, de Chardonne, estime que le règlement contient beaucoup d'articles qui font référence aux directives, lesquelles n'ont pas été transmises au CI, ce qui ne permet pas de se faire une opinion sur le règlement. N'ayant pas tous les éléments en mains, elle refuse d'approuver ce préavis.

Mme Murisier, Municipale, indique que les directives d'applications sont purement opérationnelles. Elles décrivent les horaires, le matériel ou encore le fait d'administrer des médicaments ou pas. Ce ne sont pas des objets de stratégie politique. Ce règlement a été travaillé avec la commission consultative, renforcée par des membres des Municipalités et du représentant de Nestlé.

Ce document est en ligne depuis aujourd'hui. Il est rappelé que le CI n'est pas compétent pour se prononcer sur ces directives.

A noter que celles du préscolaire ne sont pas encore rédigées.

Un refus du CI ce soir mettrait en péril le futur réseau et le report à la prochaine séance engendrerait un retard dans le planning. Si les documents ne sont pas transmis d'ici fin avril 2024 dernier délai, le réseau ne pourra pas voir le jour en 2025.

La discussion est close et les conclusions sont relues par Mme la Présidente.

Le préavis est approuvé à la majorité moins 1 abstention. Remerciements sont transmis à la commission pour son travail.

Après approbation du préavis, M. Forestier, Corseaux, demande des précisions sur la méthode de calcul des revenus déterminants RDU.

Mme Murisier, Municipale, rappelle qu'il s'agit d'une volonté de la FAJE d'appliquer le RDU afin de garantir une équité, notamment par rapport aux propriétaires d'immeubles. C'est un aperçu plus juste des situations financières de chacun.

Il est répondu à M. Forestier que l'ASICC a obtenu l'autorisation de pouvoir consulter directement les déclarations d'impôt des demandeurs.

## **9. Préavis N° 03/2024 : Rémunération de la fonction de présidence et de secrétaire du CI ; rapport de la COGES**

La rapporteuse lit les conclusions du rapport, qui propose d'accepter le préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Neyroud, de Chardonne, demande si les frais de bureaux sont toujours défrayés.

Mme Borloz, Présidente, répond que les bureaux de l'ASICC sont désormais accessibles et que les frais ne sont dès lors plus à charge de la secrétaire.

Mme Skinner, de Chardonne, revient sur une mention de la CoGest concernant l'adaptation de la rémunération future des commissaires et lui suggère de soumettre une proposition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions sont lues par Mme la Présidente, lesquelles sont approuvées à l'unanimité. Le bureau remercie chaleureusement le CI.

## 10. Communication de la déléguée au Conseil d'Établissement

Mme Skinner, déléguée au Conseil d'Établissement, transmet une communication sur la séance qui s'est tenue le 20 février 2024 à Jongny.

1. Mme Boden informe qu'à ce jour, 1077 élèves fréquentent l'EPS de Corsier-sur-Vevey. Pour la rentrée scolaire 2024-2025, il n'est pas nécessaire d'ouvrir une salle de classe supplémentaire. Vu l'effectif important des 3P à Corsier, il pourrait être envisagé de remonter les élèves de 3P des Monts-de-Corsier à Jongny.
2. Lors de la rentrée scolaire 2025-2026, une classe de 1-2 P sera certainement ouverte à Chardonne car selon les projections, 123 élèves commenceraient l'école.
3. L'éducation numérique suit son cours autant pour les enseignants que les classes.
4. Le projet d'établissement « Accompagner les pratiques numériques » est en cours de finalisation. Le mercredi 15 mai 2024 à 18h00, les parents des 7-8P et du Cycle 3 seront invités à assister à une représentation du Théâtre Forum – Participer à un « Jeunesse-débat » - à découvrir les slogans sur les bonnes pratiques et s'informer sur les réseaux sociaux avec des élèves ambassadeurs.
5. Eco-Schools a pour objectif d'obtenir la certification du projet « Alimentation durable » en juin 2024. L'avant dernier jour d'école sera consacré à ce thème et également à la fête de fin d'année dans chaque collège.
6. Les échanges linguistiques suivent leur cours.
7. Mme Monney, infirmière scolaire, a relaté l'inquiétude de certains parents des élèves de 1-2 P liée à la sécurité aux abords du collège de Chardonne, soit la difficulté pour les parents de se garer sur le parking en attendant les enfants, de la vitesse des voitures roulant sur la route cantonale et le fait que les employés communaux descendent à midi avec leur véhicule pour rejoindre leur dépôt situé sous le collège.  
Les enfants entreront par le préau et sortiront par l'entrée Nord à midi, soit en face du passage sous la route.  
Mme Boden, Directrice, a demandé à une enseignante de discuter avec ses collègues pour que les élèves sortent à la fin des cours par le préau. Il est relevé que les parents pourraient se garer le long de la route cantonale mais cette alternative semble boudée.
8. Il a été relevé que l'UAPE de Corseaux a mis en place le projet « Grandir ensemble » depuis février.
9. Les projets de prévention ont été mentionnés ;
  - Police Riviera concernant les drogues pour les élèves de 11S
  - Prévention Profa sur la santé sexuelle pour 11S
  - Prévention mise en place par les paires (10-11 qui vont chez les 7P)
  - Projet pilote pour la mise à disposition des protections hygiéniques).
10. Programme LIFT : 5 jeunes ont reçu leur diplôme en janvier.  
Les 19 jeunes de la volée qui a débuté en août 2023 poursuivent leur expérience. En avril, tous auront été sur le terrain (entreprises/services communaux).
11. Le Quart-parents a informé l'assemblée de la mise en place de la journée portes ouvertes de la présentation des sociétés locales (sportives et culturelles). La présentation aura lieu le samedi 27 avril 2024, de 13h00 à 17h00, à la Grande salle de Chardonne. Une vingtaine ont répondu présent (arts martiaux, danse, escalade, activités féériques, golf, Musée du jeu, peinture, société de sauvetage, triathlon, etc. (outre les communes du Cercle, Blonay-St-Légier, Vevey, La Tour-de-Peilz et Châtel-St-Denis).

M. Paschoud, Municipal, ajoute s'agissant des affichages numériques frontaux, qu'ils sont payés par les communes pour les primaires et par l'ASICC pour les secondaires.

## 11. Divers et propositions individuelles

M. Forestier, de Corseaux, demande des précisions sur le retour des inscriptions à l'accueil d'été.

M. Desmets, Municipal, de répondre que les inscriptions sont closes à ce jour. Elles comptent 30 enfants pour la première semaine et 20 pour les deux suivantes. Le personnel a déjà été recruté pour ces tâches ; il s'agit des employés déjà engagés par l'ASICC.

Mme Deparis, de Corsier, travaille dans une entreprise où les employés ont des difficultés à placer leurs enfants durant les vacances. Comme elle l'avait ressenti et indiqué en commission, ce projet est un excellent premier pas, mais les horaires proposés ne correspondent pas à ceux de bureaux (fin à 16h00). Si les inscriptions sont en dessous du nombre imaginé, ce n'est sans doute pas une question de besoin mais d'horaires ; il s'agirait de demander un feedback aux parents afin de comprendre les raisons.

M. Desmet, Municipal, confirme ces propos ; les parents ont indiqué ne pas inscrire leurs enfants en raison des horaires proposés.

Mme Fort, de Chardonne, indique qu'il y a de la demande malgré les horaires restreints.

Mme Murisier, Municipale, complète en précisant qu'il y aura des indicateurs au niveau de la satisfaction des parents, des éducateurs et des enfants afin de savoir comment chacun vit ces nouveautés, principalement les enfants.

M. Mouron, de Chardonne, s'intéresse aux courses d'école et rappelle qu'à l'époque, les enfants vendaient des petites choses pour gagner de l'argent afin de financer les courses d'école.

A ce sujet, il demande quelle est la somme attribuée par élève pour une course d'école.

Mme Boden, Directrice, répond que ce sujet a été évoqué en conférence des maîtres et a fait couler beaucoup d'encre. Elle rappelle que l'argent ne doit pas circuler dans l'école. La solution qui pourrait être tolérée serait d'ouvrir un compte, par exemple à l'ASICC, pour financer une course d'école. C'est la cour des comptes qui l'impose.

D'un point de vue pédagogique, le temps et l'énergie consacrés à la récolte de cet argent n'est pas dédié au temps en classe. Il y a aussi le fait que de telles récoltes engendrent une compétition entre les classes et les enseignants.

Cette discussion a été menée par l'ASICC et il en est ressorti qu'il fallait une approche raisonnable pour les montants accordés pour les courses d'école et les voyages d'étude. Ce qui est accordé permet de faire des courses agréables. Ce sujet pourrait être rediscuté dans une conférence des maîtres si ceux-ci en font la demande.

M. Mouron de répondre qu'il ne se rappelle pas avoir eu cette discussion.

Mme Boden rappelle que ce sujet est abordé dans le cadre de l'élaboration du budget (le prix des courses d'école et voyages d'étude y figure).

M. Mouron regrette puisque cela pourrait aussi être une motivation pour les enseignants et qu'ils sont privés de cette liberté.

Mme Neyroud, de Chardonne, revient sur la communication relative à l'engagement de la nouvelle secrétaire générale, qui n'a pas été transmise à temps à la CoGest.

Mme Murisier, Municipale, précise que le codir n'avait pas formellement validé l'engagement de Mme Berchier à la date figurant sur la communication. Celle-ci a été validée par courriel et transmise immédiatement après validation de la candidature.

Mme Skinner, de Chardonne, indique qu'en faisant partie du bureau, elle a appris qu'en fin d'année, les numéros AVS de tous les délégués ont été requis. Elle demande si cela signifie que les délégués doivent annoncer ces revenus dans leur déclaration d'impôt.

M. Paschoud, de Corseaux, rappelle que les jetons de présence sont des défraiements.

M. Léchenne, responsable des finances, ajoute que les numéros AVS sont requis par le nouveau système informatique de gestion des salaires, même sans établissement d'un certificat de salaire et sans nécessité de déclaration à l'AVS.

Mme Ansermoz, de Jongny, relève que, figure à l'ordre du jour, l'appellation coges à la place de CoGest.

Mme Murisier explique que, dans les comptes 2023, ladite commission était encore la coges. Désormais, c'est en effet la CoGest.

Mme Murisier prend la parole et remercie le CI, au nom du codir, pour la confiance accordée dans le cadre des comptes et du règlement sur l'accueil de jour.

Le réseau LAC s'achève au 31 décembre 2024 et il reste encore beaucoup d'étapes avant que le nouveau réseau soit reconnu. Le codir fait son maximum pour que ce soit le cas.

Afin de pouvoir être opérationnel en 2025, le codir annonce qu'il présentera un préavis pour l'acquisition d'un logiciel afin que les parents s'inscrivent directement en ligne et puissent annoncer les absences. Cela évite beaucoup de papier, à savoir l'impression quotidienne de listes. C'est donc aussi un geste écologie. Le codir espère le soutien du CI.

Mme Murisier remercie M. Léchenne qui a réussi à boucler les comptes dans les temps, ainsi que la CoGest pour son soutien, qui a pu se rendre compte des problématiques lors de sa visite à l'ASICC.

Mme Borloz rappelle que le prochain CI est fixé au 13 juin 2024 et qu'il s'agira d'élire les membres de la CoGest et le bureau.

Mme la Présidente annonce que le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape, offerts par la Commune de Jongny, seront servis à l'issue de la séance. Ce sera l'occasion de remercier et dire au revoir à Mme Heiniger.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente remercie les membres du CI pour le travail effectué, les membres du codir ainsi que la commune de Jongny pour l'agape. Elle clôt la séance à 21h27 en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de Pâques.

Au nom du Conseil intercommunal

La Présidente

La Secrétaire

Corinne Borloz

Laurence Negro-Chochard